

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Ce séminaire traite de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) et du rôle de la banque centrale et des autorités de contrôle bancaire dans la lutte contre ces formes de criminalité financière.

- Imprimer
- Envoyer par mail
- Partager
 - Facebook
 - Twitter
 - LinkedIn
 - Google+

S'inscrire

Dates : 8 - 11 décembre 2020

Date limite d'inscription : 8 octobre 2020

Langue : Français

Lieu : Paris (en ligne)

Contact : Hedi JEDDI

E-mail : AML@banque-france.fr

Contenu

Les thèmes suivants seront abordés :

- Normes internationales (Recommandations du GAFI, méthodologie d'évaluation des dispositifs nationaux)
- Dispositif européen et français de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT)
- Mise en œuvre du dispositif LBC/FT dans les banques commerciales
- Rôle et méthodes du contrôle bancaire dans la LBC-FT
- Rôle d'une cellule anti-blanchiment au sein d'une banque centrale
- L'Intelligence Artificielle au service de la LBC-FT
- L'encadrement juridique des cryptoactifs

Le séminaire sera animé par des spécialistes de la Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR). Il abordera concrètement les mécanismes du blanchiment, les contrôles permanents et périodiques mis en œuvre par les établissements assujettis et les autorités de contrôle bancaire.

Participants

Ce séminaire s'adresse prioritairement aux responsables chargés de la lutte contre la délinquance financière et le blanchiment de capitaux au sein des banques centrales, ou d'unités

en relation avec les cellules de renseignement financier et les autorités judiciaires pour lutter contre la délinquance financière et le blanchiment de capitaux, ainsi que des services de contrôle sur place et sur pièces des autorités de supervision bancaire.